

LE PRIX COURANT

Journal Hebdomadaire

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des Marchands-Détailants
du Canada, Limitée,

Téléphone: Main 3272

MONTREAL

Bureau de Montréal: 198 rue Notre-Dame Est.

ABONNEMENT { Canada \$3.00
Etats-Unis \$3.50
Union postale \$4.00 }

Circulation assermentée et auditée par "Audit Bureau of
Circulations".

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une
année.

Toute année commencée est due en entier.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits paya-
bles à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme
suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

MONTREAL, vendredi 28 avril 1920

Vol. XXXIII—No 17

Taxe sur le chiffre d'affaires en place de la taxe sur les profits

La rumeur d'une taxe sur le chiffre d'affaires en place de la présente taxe fédérale imposée aux excès de profits a suscité beaucoup d'intérêt dans toutes les branches du commerce. Il y a nombre de points de vue à considérer en traitant de la question, et ce n'est qu'en relevant toutes les classes d'opinion qu'on peut avoir une appréciation juste de ce que la taxe sur le chiffre d'affaires impliquerait et de ce que seraient ses avantages.

Au point de vue du gouvernement, il y aurait beaucoup d'avantages à une taxe basée sur un pourcentage d'affaires. Les revenus rentreraient beaucoup plus rapidement, puisqu'il a été suggéré que des chiffres mensuels soient fournis. Ce travail des inspecteurs du gouvernement serait grandement réduit, car il serait évidemment plus facile d'établir ce que le chiffre d'affaires d'un commerce a été pour une période donnée, que d'établir ce que furent les profits au-dessus et en-deça de toute prévision pour les dépenses qui varient grandement suivant le genre de commerce.

Une échelle graduée de pourcentage serait très nécessaire, car certains commerces sont conduits sur la base d'un petit profit et d'un gros chiffre d'affaires, et en pareils cas l'adjonction même d'un très petit pourcentage compterait pour beaucoup.

En outre, il y a la question du commerce d'importation et d'exportation. Il semble que le pourcentage de taxe ne serait pas suffisamment élevé pour augmenter tellement les prix qu'ils auraient de la difficulté à entrer en concurrence sur les marchés étrangers.

D'un autre côté, les marchandises importées au pays porteraient leur part de taxe par l'importateur, quoique

dans ce cas, elles ne supporteraient qu'une seule taxe, tandis que les marchandises similaires manufacturées au pays porteraient une taxe à plusieurs stades de leur fabrication.

M. P. C. Larkin, de la Salada Tea Company, dit qu'il pense que la taxe proposée sur le chiffre d'affaires ne s'appliquerait qu'aux affaires faites au Dominion, et que tout commerce d'exportation en serait exempt. M. Larkin cite, par exemple, le cas de son propre commerce. A l'heure présente, par exemple, tous les crédits pour les thés pour distribution de la Salada Tea Co., à Boston, sont accordés du bureau de Toronto. Cette marchandise est expédiée directement à Boston, mais est facturée d'ici. En d'autres termes, la compagnie canadienne réalise un profit sur les ventes de thés à Boston. Les ventes aux pays étrangers sont également faites de Toronto. "Maintenant, avec une taxe sur le chiffre d'affaires, Boston achètera directement, et toutes les ventes en pays étrangers se feront par Boston," fait remarquer M. Larkin. Avec l'élimination de ce commerce du Canada, la possibilité des taxes sur le revenu se trouve annulée.

Ainsi donc, la taxe proposée sur le chiffre d'affaires est improfitable au point de vue qu'en taxant les exportations, elle écarterait ce commerce, et en l'annulant elle supprimerait les profits que le gouvernement tire de la taxe sur le revenu, profits qu'il n'a pas du tout l'intention d'abolir. Nous devons supporter des taxes, mais je pense que dans le meilleur intérêt du pays, les ventes en dehors du pays devraient en être exemptes. Je crois qu'il ne serait pas sage de taxer le commerce à l'étranger que nous sommes soucieux de développer. Mon idée serait de confiner cette



VENDEZ LE TABAC A FUMER GREAT WEST

*IL EST DELICIEUX
ET RAPPORTE DE
BONS PROFITS.*